



Communiqué de presse

Suisse / Médias

Lausanne, le 23 octobre 2009

Modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV)

Pas d'augmentation de la publicité sur la SSR!

Deux ans après l'entrée en vigueur de l'ORTV, le DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) revient à la charge pour augmenter la part de publicité à la SSR. Déjà opposée à une plus grande libéralisation lors de la dernière révision, la FRC n'en veut pas et demande des mesures supplémentaires pour la publicité à destination des enfants.

Certes, les entreprises ont besoin de faire connaître leurs produits et leurs services au grand public, mais le «saucissonnage» qui perturbe le déroulement des émissions et provoque une saturation auprès du public ne doit pas être étendu. La FRC n'est donc pas favorable à l'augmentation du temps de publicité sur la SSR de 8 à 15%. Les puissantes influences que la publicité exerce sur le public ne doivent pas être sous-estimées.

Les enfants sont un public cible à protéger tout particulièrement. La proposition du projet de modification de faire une exception pour les émissions destinées aux enfants n'est pas suffisante. Comme le demandent 220 organisations de consommateurs réunies au sein de l'organisation Consumers International, la publicité pour les aliments trop gras, sucrés et salés destinés spécialement aux enfants doit être interdite entre 6h et 21h.

Enfin, la FRC est surprise que la question de la redevance de radio/télévision payée par les consommateurs ne soit pas abordée. Les consommateurs devront-ils subir plus de publicité pour permettre à la SSR d'engranger des recettes supplémentaires tout en continuant à payer une redevance élevée? Les deux questions doivent être étudiées parallèlement.

A consulter sur notre site www.frc.ch:

- dossier complet sur la campagne « Junk Food Generation (dossiers politiques – action – alimentation)
- réponse complète à la consultation (dossiers politiques – consultations)

Informations complémentaires :

FRC: Florence Bettschart, avocate, 021 331 00 99

acsi: Laura Regazzoni, Secrétaire générale: 091 966 98 06

SKS: Sara Stalder, Directrice: 031 370 24 20